REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement Rue de l'Innovation (ZI de Naudet)

Le Maire de la Commune de LECTOURE ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211.1 et L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU la loi n°82.213 du 2/03/82 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22/07/82 ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route ;
VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;

CONSIDERANT que **l'Entreprise CARRERE SAS**, est autorisée à réaliser des travaux de création d'un entrepôt de stockage et d'une zone de bureaux, il convient par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement des véhicules et de réglementer la circulation sur une seule voie au niveau dudit chantier ;

A R R Ê T É

Article 1er : La circulation des véhicules Rue de l'Innovation (ZI de Naudet) se fera par alternat sur une seule voie, **du mardi 2 juin 2026 au vendredi 19 juin 2026** aux heures de travail de **l'Entreprise CARRERE SAS**, et le stationnement sera interdit au niveau du chantier.

Article 2 : **L'Entreprise CARRERE SAS** devra mettre en place des panneaux réglementaires pour matérialiser l'alternat qui se fera de façon manuelle.

Article 3 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11/01/1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois après sa publication.

Article 4 : Le Policier Municipal, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à **l'Entreprise CARRERE SAS** qui devra l'afficher sur les lieux.

Fait à LECTOURE, le 2 juin 2026

MAIRIE DE LECTOURE GERS

Le Maire,
Julien PELLICER

Pour le maire empêché
L' Adjoint,
Sylvie COUDERC

HÔTEL DE VILLE
Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60

VILLE DE LECTOURE GERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Arrêté d'octroi d'une permission de stationnement

Le Maire de la Commune de LECTOURE ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2 ;
VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2 et R. 116-2 ;
CONSIDERANT la demande par laquelle **l'Entreprise CARRERE SAS,** dont le siège social se situe au 391 route de Gimont 32120 MAUVEZIN,, sollicite la possibilité de réaliser des travaux de création d'un entrepôt de stockage et d'une zone de situé Rue de l'Innovation au moyen de véhicules et d'engins de chantier positionnés sur le domaine public ;

A R R Ê T É

Article 1er : L'Entreprise CARRERE SAS est autorisée à occuper le domaine public ZI de Naudet, Rue de l'Innovation, **du mardi 2 juin 2026 au vendredi 19 juin 2026.**

Article 2 : Le balisage et la signalisation du chantier seront assurés par **l'Entreprise CARRERE SAS** qui restera responsable de tous accidents pouvant résulter de la présente autorisation.

Article 3 : L'Entreprise devra remettre les lieux dans leur état initial de propreté et réparer à ses frais avec des matériaux de bonne qualité, de même nature que ceux endommagés, les parties de la voie publique, qui auraient été endommagées par suite des travaux.

Article 4 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois après sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à **l'Entreprise CARRERE SAS** EIFFAGE qui devra l'afficher sur le chantier.

Fait à LECTOURE, le 2 juin 2026

MAIRIE DE LECTOURE GERS

Le Maire,
Julien PELLICER

Pour le maire empêché
L'Adjoint,
Sylvie COUDERC

HÔTEL DE VILLE
Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60